



## La vente de tabac aux moins de 16 ans a été rejetée hier en commission à l'Assemblée

Rubrique : actualités - Date : mercredi 7 mai 2003

---

L'AFP, le Parisien, France Soir, les Echos, la Tribune et 20 Minutes annoncent que la proposition de loi sénatoriale interdisant la vente de tabac aux moins de 16 ans a été rejetée hier en commission à l'Assemblée, laissant augurer d'un probable rejet en séance publique le 15 mai. L'AFP souligne que la majorité des députés de la commission des Affaires sociales selon lesquels le texte comportait des sanctions trop lourdes à l'égard des débiteurs de tabac ont estimé qu'il devait plutôt être intégré dans la loi de programmation de santé publique qui sera présenté en conseil des ministre fin juin début juillet. D'après l'AFP les députés, qui ont réaffirmé l'importance de la lutte contre le tabagisme, ont souhaité éviter « une guerre au buralistes » et se sont interrogés sur l'application pratique de mesures « comportant des sanctions disproportionnées ». Jean Paul Anciaux (UMP) a évoqué « deux dérives », un « attrait de l'interdit » ou une « sous traitance » des achats de cigarettes vers les plus âgés et Catherine Génisson (PS) a jugé que le texte n'offrait qu'une solution de cache misère qui risquait de déresponsabiliser les jeunes .

« Finie l'interdiction de vente aux moins de 16 ans » affirme en titre le Parisien qui fait état de sa « stupéfaction » car « de mémoire de parlementaire, il est exceptionnel qu'une chambre (&) rejette le texte d'une autre chambre (&) quand elles sont toutes deux de la même couleur politique ». Et d'en déduire que « les pressions, notamment celles des buralistes, ont été grande sur les parlementaires ». Reconnaisant que « depuis quelques semaines les buralistes bataillaient ferme » le journal observe qu'en « son temps le gouvernement socialiste avait lui aussi reculé sur le même terrain de l'interdiction aux moins de 16 ans » proposée par le député socialiste Alfred Recours. Pourtant selon le quotidien « l'affaire n'est pas classée » car le ministère de la santé « très attaché à cette mesure » a déclaré vouloir faire passer le texte dans la loi de programmation de santé publique.